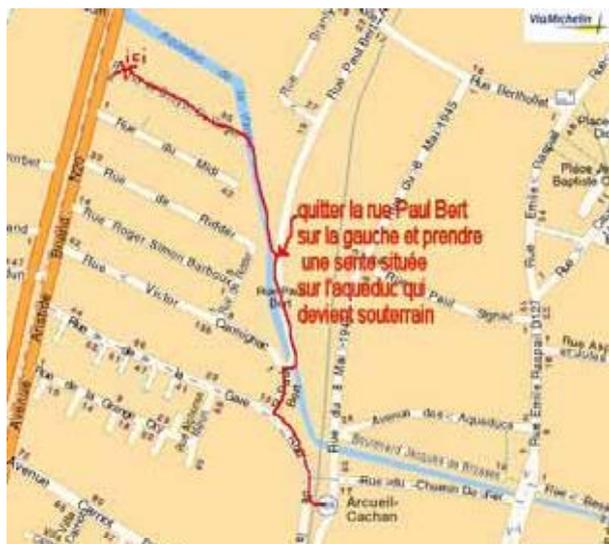


INTRA 2009: POUR VOUS INFORMER



Les permanences mutations à la section académique:

Nous joindre :

Par téléphone : 08 11 11 03 84/85 (tarification locale)

À partir d'un portable : 01 41 24 80 56

Par fax: 01 41 24 80 62

Par mail: s3ver@snes.edu

Site : www.versailles.snes.edu

Adresse : 3, rue Guy de Gouyon du Verger
94 112 Arcueil cedex

Permanences du 23 mars au 6 avril
de 10h à 12h 30 et de 14h à 17h30:

Possibilité pour les syndiqués de prendre rendez-vous.

Réunions spécifiques IUFM :

A la section académique :

Lundi 30 mars 17h-19h

Mercredi 1er avril 14h30-17 h

possibilité d'entretien individualisé pour les stagiaires dans le courant de la réunion

Dans les centres IUFM :

Antony Jouhaux : 17 mars 11h 30– 13h 30

Antony Val de Bièvre: à venir sur notre site

Cergy : mercredi 25 mars de 15h 30 à 17h 30

Jeudi 26 mars de 15h 30 à 17h 30

St Germain : Mardi 17 mars 11h 45–13h 45

Certaines réunions sont en cours d'élaboration.

Consulter régulièrement notre site: www.versailles.snes.edu



Réunions dans les départements :

Lieux et horaires sur notre site.



Pour être informé(e) de vos résultats :

Dès la fin des commissions, des mails sont adressés par le Snes aux collègues syndiqués concernés.

La permanence téléphonique est également très renforcée dans cette période.

Les collègues syndiqués peuvent également consulter leur résultat individuel sur notre site Internet national www.snes.edu (accès avec numéro adhérent et code).

À la fin du mouvement, les syndiqués reçoivent un courrier postal.

Il est indispensable que les élus du SNES puissent disposer de la **fiche syndicale** (voir Us intra n° 664 ou téléchargeable sur notre site) **avant les commissions**. Trop nombreux sont les collègues qui s'adressent au Snes après les groupes de travail, à un moment où l'Administration ne peut plus revoir les situations, puisque les commissions paritaires sont terminées.